# Une formule qui n'a rien de magique

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel** 

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Domaine public** 

Band (Jahr): 36 (1999)

Heft 1399

PDF erstellt am: 24.05.2024

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1014786

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

# Une formule qui n'a rien de magique

ÉCHÉANCE ÉLECTORALE d'octobre suscite convoitises et conjectures. Quelle sera la prochaine composition du Conseil fédéral?

Déjà l'Union démocratique du centre (UDC), forte de ses récents succès cantonaux et certaine de renforcer sa présence au Parlement fédéral, revendique un deuxième siège gouvernemental. Nombre de commentateurs renchérissent et prédisent la fin de la formule magique si l'UDC obtient un meilleur résultat que les démocrates-chrétiens. Comme si la règle de la proportionnalité devait s'appliquer automatique-

ment au pouvoir exécutif.

Or tel n'est pas le cas. Jamais la composition du Conseil fédéral n'a obéi spontanément à cette règle. Pour accéder au gouverne-

ment, chaque parti doit obtenir l'appui des autres et bénéficier de circonstances historiques

particulières.

En 1891, l'Assemblée fédérale majoritairement radicale élit un conservateur, un ultramontain comme on disait à cette époque. Il s'agit alors de clore le chapitre Sonderbund Kulturkampf, de réconcilier les camps ennemis pour faciliter la construction de l'État moderne.

Quant aux socialistes, c'est seulement après leur ralliement au principe de la défense nationale et dans un contexte d'union sacrée face aux totalitarismes menaçants qu'ils font leur entrée au Conseil fédéral en

1943. Ils n'obtiennent qu'un siège alors que, proportionnellement, l'effectif de leur groupe parlementaire en aurait justifié deux. Ils décrocheront le deuxième seize ans plus tard, grâce à l'appui des conservateurs qui leur rendent l'aide apportée cinq ans plus tôt dans la conquête d'un troisième siège au détriment des radicaux.

Par ailleurs chaque modification dans la représentation politique au sein du collège est intervenue lors d'une vacance: on ne congédie pas un magistrat désireux de poursuivre son mandat.

La composition du Conseil fé-

déral relève donc d'une procédure de cooptation qui intègre progressivement les principales forces politiques, pour autant qu'elles se rallient à un certain nombre de

valeurs communes.

C'est dire que l'UDC n'obtiendra pas un deuxième siège au Conseil fédéral en décembre, même si elle sort vainqueur des élections parlementaires. Seule, elle n'a pas les moyens de ses ambitions et aucun de ses partenaires n'y a intérêt. Sauf à ce que les partis bourgeois boutent les socialistes hors du gouvernement. Mais ils ne commettront pas cette erreur que leur suggèrent les durs de l'UDC. Pas plus qu'ils ne priveront l'UDC de sa place au Conseil fédéral. À l'heure des échéances européennes, une telle stratégie de marginalisation serait fatale au JD pays.

L'Union démocratique de centre n'obtiendra pas un deuxième siège au Conseil fédéral en décembre